

Commune de Saint Michel de Dèze
CONSEIL MUNICIPAL
Compte rendu de la séance du 2 septembre 2020

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Michel de Dèze s'est réuni en séance ordinaire le **2 septembre 2020**, suite à la convocation qui lui a été adressée par Monsieur le Maire le **26 août 2020**, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombres de conseillers en exercice : 11

Personnes présentes : Thierry ANDRE, Éric BESSAC, Michel BONNET, Pierre BONNET, Rita BOZETTI, Jean-Denis CELLIER, Clara DONATO, Lucien GREZE, Philippe LAFARGE, Céline LEROUX, Gilbert MAZOYER.

Absents représentés : zéro

Absents : zéro

Avant de commencer la séance, M. le Maire informe au conseil municipal qu'un point de dernière minute doit être inscrit sur le point 11 des contrats territoriaux au sujet des intempéries de juin 2020.

1 / Secrétaire de séance :

- Clara DONATO

2 / Approbation du compte rendu

L'approbation du compte rendu du 17 juin 2020 et du 03 juillet 2020 sont approuvés, le conseil municipal passe à l'ordre du jour.

3 / Prochaines réunions (participations)

- Jeudi 03/09/2020 : 14h30 Bureau SHCV à cendras
- Vendredi 04/09/2020 : 09h00 M. ALCAZAR Julien : dossier urbanisme
10h00 Réunion publique travaux VC N°1 enfouissement ligne électrique
14h00 réunion ex SIVU
- Lundi 07/09/2020 : 11h00 EPFR
: 14h30 Réunion PLU / Carbonneau, Communauté de Communes
- Mardi 08/09/2020 : 09h30 Bureau Communauté de Communes
- Vendredi 11/09/2020 : Rencontre avec Mme DEL PIANO de Moulès
- Lundi 14/09/2020 : 15h30 Sous-préfète Divers dossier / Réhabilitation de l'école
• (reporté au 29/09)
- Mardi 15/09/2020 : 10h00 expertise ELISAELE géomètre
- Mercredi 16/09/2020 : 14h30 DFCI ouverture des plis du marché mise aux normes de la route de Vieillas
- Jeudi 17/09/2020 : 14h30 Conseil Communauté de Communes au Pont de Montvert
- Samedi 19/09/2020 : Foyer rural organise un repas
- Dimanche 27/09/2020: Fête de la Saint Michel
- Lundi 28/09/2020 : 09h00 réunion avec M. TELLIER/Lozère ingénierie/C.BONNET/ Collet = traversée du village et son assainissement
- Mardi 06/10/2020 : 09h30 Bureau Communauté de Communes
- Mercredi 14/10/2020 : 14h00 conseil du CCAS
: 15h00 conseil municipal

4 / Communauté de Communes :

M. le Maire informe au Conseil Municipal que des commissions thématiques sont mises en place à la communauté de communes et rappelle le nom des conseillers qui sont inscrits:

- Commission animation du territoire et action culturelle : *Clara DONATO*
- Commission agriculture et sylviculture : *Michel BONNET ou Pierre BONNET*
- Commission aménagement de l'espace et urbanisme : *Pierre BONNET*
- Commission développement touristique : *Michel BONNET ou Pierre BONNET*
- Commission mobilité : *Pierre BONNET*
- Commission habitat, logement et cadre de vie : *Lucien GREZE*
- Commission environnement développement durable, énergie renouvelable : *Eric BESSAC*
- Commission santé : *Lucien GREZE, Rita BOZETTI*
- Commission communication : *Philippe LAFARGE*
- Commission solidarité et action sociale : *Michel BONNET*
- Commission finances et prospectives : *Michel BONNET*
- Commission marchés publics, appels d'offres : *Michel BONNET et Gilbert MAZOYER*
- Bureau de la communauté de communes : *Michel BONNET*

Sont à l'étude : mise à disposition de la population de la communauté de communes des vélos électriques, transport à la demande pour la population de la communauté de communes, prix 2€ A/R

5 / Rentrée scolaire et réhabilitation du bâtiment de l'école :

Rentrée scolaire : - 23 élèves sont inscrits, avec un départ vers le 10 septembre de l'enfant Eros vers le Brésil.
- suite au protocole, la petite classe va devenir le dortoir pour les 6 enfants de la toute petite, petite et moyenne section,
- information sur le transport scolaire de l'enfant dont la famille est de St Germain de Calberte.

Réhabilitation de l'école : suite à l'éboulement d'Ispagnac en juin dernier, le chantier a pris un mois de retard. Il est prévu que l'ouverture se fasse le 4 janvier 2021.

Devis à valider :

DELIBERATION N° 066-2020 : RACCORDEMENT DE L'ECOLE ET DES LOGEMENTS AU RESEAU TELEPHONIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, de la nécessité de prévoir le raccordement du bâtiment de l'école et des trois logements au réseau téléphonique.

Conformément aux articles R111-14 et R111-1 du code de la construction et de l'habitation qui impose un câblage des colonnes montantes des bâtiments en cuivre et en fibre optique, M. le Maire fait lecture des devis transmis par le bureau d'étude l'entreprise IB2M, à savoir :

- Devis N° K2-A87-RES-20-027244 : câblages réalisés en cuivre, 840.00 € HT
- Devis N° K2-A87-RES-20-027245 : câblages réalisés en mono fibre, 1181.00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter les deux devis ci-dessus référencés, pour la réalisation du câblage téléphonique du bâtiment de l'école et des trois logements.

6 / PLU : divers dossiers

La communauté de communes a signé le devis du cabinet CARBONNEAU pour la modification simplifiée du PLU.

7 / Cadastre :

- Saint Michel le vieux : Réunion de bornage le lundi 28/09 à 14h30 sur site avec le géomètre ALARCON et les propriétaires concernés.
- Valescure : La réunion sur site n'a pas abouti à une entente à l'amiable. Une étude doit être faite pour envisagée plusieurs propositions.

8 / Commission contrôle des listes électorales :

Information sur la désignation des membres de la commission électorale :

Conseiller municipaux :

Titulaire : *Lucien GREZE*

Suppléant : *Clara DONATO*

Délégué de l'administration :

Titulaire : *Roland MARTIN*

Suppléant : *Célia GAUTHIER*

Délégué du Tribunal de Grande Instance :

Titulaire : *Eric FAGES*

Suppléant : *Sylvie BARBARAN et Martine BALDRAN*

9 / Document unique

Dans le cadre des missions du Centre de Gestion 48, on nous propose d'adhérer à une convention pour l'aide à la rédaction du Document Unique d'évaluation des risques, prévention des risques professionnels, formation en hygiène et sécurité du travail. Ce document unique est obligatoire et s'impose à tous les employeurs. Compte tenu du coût demandé par le CDG48, il est convenu d'établir ce document, un groupe de travail composé de Pierre BONNET, Gilbert MAZOYER, Jean-Denis CELLIER et en association avec la commune de Saint Julien des Points. Première réunion prévue le vendredi 18 septembre 2020.

10 / Le personnel :

Avancement de grade :

DELIBERATION N° 067-2020 : CREATION DU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL de 1ère classe à temps complet

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Commission Administrative Paritaire, dans sa séance du 12 février 2020, a émis un avis favorable à la promotion de Madame Nadine PAULEAU au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe.

Afin de permettre à cet agent de bénéficier de cette promotion, il est nécessaire de créer le poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe. à temps complet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de créer à compter du 1er septembre 2020, un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet.

Prime exceptionnelle COVID19 :

Monsieur le Maire rappelle que la majorité des conseillers municipaux ont donné leur accord, par mail en date du 28, 29 et 30 août 2020, pour l'octroi de la prime exceptionnelle lié au surcroît de travail durant la période de confinement. La délibération a été prise rétroactivement, sur le conseil de la Préfecture, en date du 3 juillet 2020.

Monsieur le Maire propose une prime exceptionnelle d'un montant de 800.00 € à Natacha VINCENT et une prime d'un montant de 1000.00 € à Nadine PAULEAU pour leur implication durant la crise sanitaire.

Le conseil municipal donne son accord sur les montants de la prime et un arrêté individuel sera pris dans ce sens.

Recrutement secrétaire contractuel :

Monsieur le Maire informe au conseil municipal que pour faire face à un surcroît de travail du pôle administratif liés aux nombreux dossiers en cours, il propose la candidature de Laure VALERY pour une durée de trois mois au poste d'assistance à la secrétaire de mairie. Son contrat sera établi sous contrat d'accroissement d'activité.

Le conseil municipal donne son accord pour l'embauche de Laure VALERY.

11 / Contrats territoriaux prorogation / point supplémentaire sur les intempéries de juin 2020 :

DELIBERATION N° 068-2020 : PROROGATION DES CONTRATS TERRITORIAUX 2018/2020

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal que le Département de la Lozère a lancé une démarche de contractualisation avec les collectivités locales. Cette contractualisation détermine en particulier les

engagements d'interventions financières du Département de la Lozère sur les projets d'investissement porté par la collectivité sur la période 2018-2020.

Or, suite aux élections municipales de mars 2020 qui vont s'étaler jusqu'en juin au regard de la crise sanitaire, le Département a souhaité laisser un temps certain aux instances décisionnelles renouvelées pour définir et caractériser les projets à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux du territoire, avant d'initier une nouvelle période de contractualisation.

Dans ces circonstances, une prolongation d'un an des contrats territoriaux de deuxième génération est annoncée avec revalorisation de l'enveloppe dédiée, dans l'attente d'une nouvelle génération. Pour définir les opérations à intégrer aux contrats pour 2021, le Département prévoit d'une part un accompagnement du programme de voirie au prorata du linéaire de voirie et d'autre part lance un appel à projets pour des dossiers prêts à démarrer.

Afin de bénéficier d'un accompagnement financier du Département pour les projets dont la mise en œuvre est prévue soit au second semestre 2020 soit en 2021, la collectivité doit [faire part de son intérêt pour une subvention pour les travaux de voirie (sans avoir le détail des travaux pour le moment) et] déposer un ou des dossiers de candidature pour les projets d'investissements qu'elle souhaite porter en maîtrise d'ouvrage.

Le montant de subvention disponible pour la réalisation de travaux de voirie sur notre collectivité est évalué à 10 749.00 €.

Vu le règlement des Contrats Territoriaux et de l'appel à projets adopté par délibération de la Commission Permanente du Département de la Lozère n° CP_20_112 du 20 avril 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

APPROUVE les projets inscrits dans le tableau ci-dessous.

Priorité	Nom du projet	Montant des travaux HT	Subvention du Département sollicitée	Date de réalisation
1	00026028 - Substitution de la ressources du Mas Védrine par l'UDI se St Michel de Dèze	508 139.00 €	30 %	2021/2022
2	00013620 - Reconstruction du bâtiment abritant l'école	246 187.00 €	30 %	2020/2021
3	00020843 - Assainissement du bourg	296 118.00 €	30 %	2021/2022
4	N° 00013641 - Aménagement de la traversé du centre-bourg	446 118.00 €	30 %	2022/2023
5	00020845 - Travaux de voiries 2018/2020	29 073.95 €	40 %	2020/2021

PROPOSE de déposer les dossiers de candidature correspondant aux opérations précédemment listées à l'appel à projets initié par le Département de la Lozère

SOUHAITE bénéficier d'une subvention pour la réalisation de travaux de voirie à hauteur de : 10 749.00 € HT

PROPOSE d'inscrire les opérations sélectionnées à l'appel à projets et la subvention pour la réalisation de travaux de voirie 2021, dans le Contrat Territorial du Département de la Lozère,

S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant la date d'accusé de réception du dossier de demande de subvention au Département.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

DELIBERATION N° 070-2020 : INTEMPERIES JUIN 2020 - DEMANDE DE FINANCEMENTS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'à la suite des intempéries qui ont affecté notre commune le 12 et 13 juin dernier, de lourds dégâts ont été constatés et une procédure de reconnaissance de catastrophe naturelle est en cours d'instruction.

De manière corrélée mais concomitante à cette procédure, la dotation de solidarité nationale aux collectivités touchées par des événements climatiques ou géologiques (DSCE) à vocation à être mobilisée pour les dégâts causés aux biens non assurables appartenant à la collectivité.

Il est donc proposé de solliciter cette dotation auprès des services de l'Etat ainsi qu'une subvention auprès du Conseil Départemental et du Conseil Régional.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les opérations de travaux proposées visant à restaurer les dégâts des biens endommagés à la suite des intempéries pour un coût estimatif qui se décompose comme suit :

- Voirie le Limarès	7 595.00 € H.T.
- Petit mur Le Mas Soubeyran	4 650.00 € H.T.
- Grand mur Le Mas Soubeyran	3 660.00 € H.T.
- Chemin de Vieillas au Thermes	8 800.00 € H.T.
TOTAL	: 34 705.00 € H.T.

- d'accepter le plan de financement prévisionnel dans la mesure où les services de l'Etat, le Conseil Départemental et le Conseil Régional, accorderaient les subventions demandées.

- de charger M. le Maire de solliciter auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et du Conseil Régional, l'attribution des subventions contribuant à la réparation des dégâts causés.

- autorise M. le Maire à signer tout documents relatifs à ce dossier dans la limite de ses délégations au Maire.

12 / Traversée du village et assainissement : présentation du projet :

Le projet de la traversée est présenté par Eric BESSAC qui rappelle toute les étapes à prévoir. Le projet du raccordement à la station d'épuration du Collet de Dèze est en bonne voie. Le Collet de Dèze a budgétisé les études d'assainissement. Une première réunion va se tenir le 28 septembre avec M. TELLIER de l'Agence de l'eau et M. Christophe BONNET du SATESE, Service d'Assistance Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux.

13 / Débat aménagement lieu dit "la Fête" :

Nous avons déclaré à la Préfecture notre manifestation et nous attendons leur accord.
Débat sur l'organisation à prévoir.

En deuxième temps, Monsieur le Maire propose qu'un groupe de travail se mette en place pour réfléchir sur l'aménagement possible du lieu dit "la Fête" :

Le groupe se compose de : Pierre BONNET, JD CELLIER, Clara DONATO, Lucien GREZE, Philippe LAFARGE, Gilbert MAZOYER.

Prévoir de caller une réunion début octobre 2020.

- Citypark, skatepark, boulo-drome, buvette, et aménager une aire de camping-cars.

Ce projet sera exposé à Mme la Sous préfète.

14 / Hôtel Restaurant la Rivière :

Le projet est présenté par Pierre BONNET qui rappelle l'historique des réunions passées avec tous les organismes tels que La Région, Relance, Le Département, le PETR, le CAUE, la Chambre de Commerce Lozère, Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère ...

Plusieurs sujets sont exposés :

- la visite du bâtiment,

- la rénovation, mise aux normes,
- recherche d'un exploitant,
- les financeurs possibles.

La licence IV est sur le point d'être acquise par la commune.

15 / Développement Epicerie "le Bertoul Cévenol" :

L'épicerie Le Bertoul a vraiment progressée depuis que la famille BERTHEZENE s'est installée dans notre village et nous ne pouvons que remercier Yannick BERTHEZENE pour son implication. Il est vraiment dans l'optique de la vente de produits locaux et son magasin est très bien achalandé. La formule des pizzas à emportées a été un vrai succès et la vente de plats traiteurs le dimanche matin a fait son unanimité par l'ensemble de la population.

16 / DFCI :

Déclassement DFCI de Moulès :

Historiquement cette piste DFCI traverse des parcelles faisant partie d'un groupement forestier, de la commune de Saint Michel de Dèze et de Saint Hilaire de Lavit. Ce groupement a saisi la préfecture pour voir comment modifier le trajet de cette piste DFCI. Cette demande sera posée à Mme la Sous Préfète lors de sa venue à la commune.

Information travaux DFCI de Sauvegarde :

DELIBERATION N° 071-2020 - DFCI DE SAUVEGARDE A ST MICHEL LE VIEUX - Demande de déclassement

Vu l'arrêté de la Préfecture N° DDT-BIEF-2016-319-0026 en date du 14 novembre 2016, ci-après annexé,
Vu la délibération du conseil municipal N° DE_063_2016, dans sa séance du 16 décembre 2016 qui donnait son accord pour engager les travaux de mise aux normes des équipements de DFCI sur la voie de Sauvegarde à Saint Michel le Vieux.

Au vue de l'ampleur des travaux sur la piste DFCI, consistant à créer 2 épingles de 22 mètres de diamètre, Compte tenu des risques d'éboulement du à la déforestation du lieu, Dans le but de préserver la nature dans l'état,

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'abandonner le projet de mise aux normes de la DFCI en 3ème catégorie et demande à la Préfecture le déclassement de cette DFCI en voie communale.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'abandonner le projet de mise aux normes de la DFCI en 3ème catégorie,
- de demander à la Préfecture le déclassement de cette DFCI en voie communale
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'élaboration de ce dossier.

17 / La voie verte :

Le dossier est présenté par Pierre BONNET et fait état d'une réunion qui s'est passée le 10 août dernier.

A ce jour, une première tranche d'un montant de 3,55 M d'euros est engagé. Les travaux commencent par les extrémités pour inciter à terminer les travaux.

Certains ouvrages ont été abimés par l'épisode cévenol de juin dernier.

Le 1er coup de pioche a débuté début septembre 2020.

Il est proposé à la commune une adhésion d'environ 1065 € /an pour la partie investissement.

Pour le fonctionnement plus les intérêts de l'emprunt à prévoir s'élèverait à 693 € /an.

Eric BESSAC et Thierry ANDRE évoque le problème de faire passer la voie verte dans le village.

Les problèmes évoqués de l'époque sont toujours d'actualité, quelques conseillers sont favorables à cette adhésion.

Le conseil décide de contacter le Président de la voie verte pour évoquer les problèmes de passage dans Saint Michel de Dèze et les difficultés à l'entrée et à la sortie du village. De plus, le mode d'adhésion demande à être explicite.

18 / Divers délibérations :

DELIBERATION N° 069-2020 : DESIGNATION D'UN DELEGUE A.GE.DI.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de son élection en date du 27 mai 2020, il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.GE.DI., un délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat.

La collectivité relevant du collège N°1, doit désigner 1 délégué parmi ses membres.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- DESIGNNE Monsieur Michel, le Maire, domicilié au lieu dit Ombras - 48160 Saint Michel de Dèze, téléphone 06.81.33.56.88, mail : michel.bonnet48@yahoo.fr, comme délégué de la collectivité au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.DI. conformément à l'article 10 des statuts.

SDIS : Renouvellement du CA : dépôt de candidature :

M. le Maire fait lecture du courrier du SDIS de Lozère concernant l'élection de leur conseil d'administration.

3 postes sont à pourvoir.

Aucun candidat du conseil municipal ne souhaite se présenter

Décision modificative :

Pas nécessaire de faire de DM, les crédits sont suffisants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H10